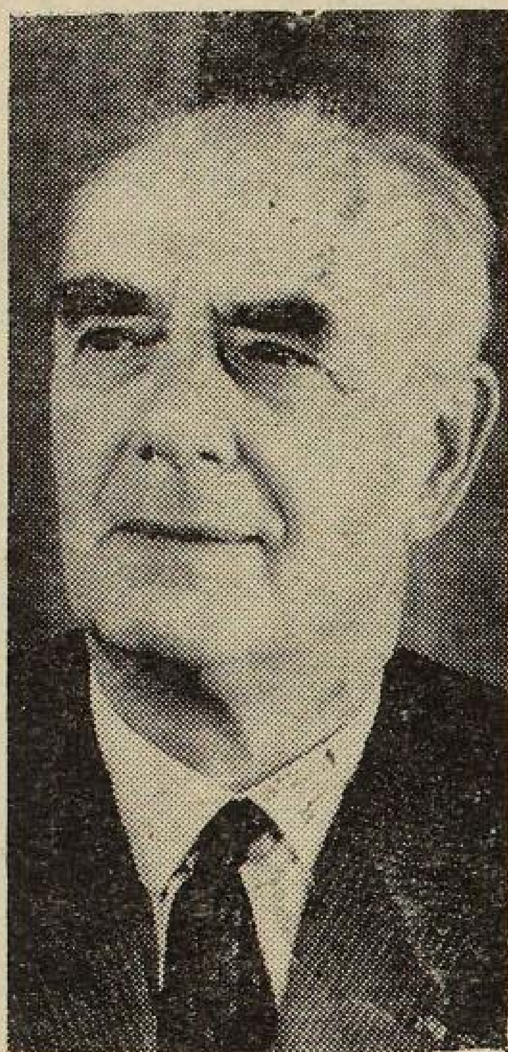


ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Département de l'AUBE

Circonscription Troyes - Nogent-sur-Seine

SCRUTIN DU 5 MARS 1967

Chers Concitoyens,

Le Centre Démocrate de l'Aube m'a désigné comme candidat aux élections législatives du 5 mars dans votre circonscription, pour représenter la tendance centriste, démocrate, sociale et européenne.

Vous me connaissez tous, comme je vous connais tous, pour être né, avoir vécu, *ET LUTTE PARMI VOUS !*

J'ai toujours suivi droit mon chemin, face au nazisme pendant la guerre, face au communisme et à la dictature.

Tout candidat se doit cependant de présenter un programme. Je le ferai en affirmant dès l'abord **deux priorités ; celle de l'Ecole, et celle du Logement.**

Puis en vous donnant les têtes de chapitre :

— Droit à l'existence dans une nation moderne, des classes moyennes, des petites et moyennes entreprises, des exploitations familiales.

— Sécurité et expansion des forces économiques du Pays, Industrie et Agriculture, avec la double parité des prix et de la garantie sociale.

— Protection du commerçant et de l'artisan, en face des monopoles de fait.

— Justice fiscale. Nouvelle étude de la T. V. A.

— Respect des forces spirituelles et morales, et des libertés essentielles de presse, d'enseignement et de conscience.

— Libre organisation professionnelle syndicale et mutualiste.

— Respect des droits des collectivités locales.

— Politique de la Jeunesse, faite d'expansion, de possibilités de bourses, de garanties d'avenir.

— Retraite décente pour nos vieux.

— Application loyale du rapport constant pour les A. C., veuves de guerre, ascendants et orpheiins.

— Indemnisation totale pour les Français d'Algérie.

— Respect de la Constitution et de la légalité républicaine.

— Libéralisation de l'Information.

— La paix enfin, par l'unité politique de l'Europe et par le renouveau de l'Alliance Atlantique.

— Mais sur le plan local, des problèmes concrets et urgents se posent toujours : constructions scolaires, logements d'habitation à prix modéré, adduction d'eau, remembrement, implantation d'entreprises, aménagement de la Seine, etc....

Mon suppléant, **M. Maurice RENAUDAT,** agriculteur, Maire de Soligny-les-Etangs, me secondera sur le plan rural.

Je voudrais vous dire, en terminant, que la **Ve République** n'est le monopole de personne, qu'elle appartient à tous ceux qui, comme moi, ont voté la Constitution de 1958 et entendent la défendre.

Je crois à l'avenir d'une démocratie moderne et libre, avec un exécutif fort et stable, avec un Parlement qui légifère et contrôle, avec une Justice Indépendante.

VIVE LA CIRCONSCRIPTION TROYES-NOGENT !

VIVE LA REPUBLIQUE !

VIVE LA FRANCE !

MUTTER André

Avocat à la Cour.
Ancien Ministre.
Commandeur de la Légion d'Honneur.
Commandeur du Mérite Combattant
Rosette de la Résistance.
Croix de Guerre.
Croix du Combattant Volontaire.

Vu : *Le Candidat.*

André MUTTER

André MUTTER naît à TROYES le 11 novembre 1901 d'une famille très modeste. Son père était bonnetier

Il fait ses études primaires à l'école des Tauxelles ; par son seul travail, il obtient plus tard son baccalauréat et sa licence en droit et, en 1929, s'inscrit au Barreau de TROYES.

Avocat des petites gens, des mutilés du travail, des anciens combattants...

La cause agricole trouve en lui un défenseur au sein des Comités de défense paysanne.

La guerre vient : il est mobilisé comme lieutenant dans la 8me Armée sur le Rhin.

Après le désastre, il répond à l'appel du Général de GAULLE et s'inscrit au réseau de résistance « **HECTOR** ».

Arrêté le 9 octobre 1941, il est transféré à FRESNES et déporté au camp de SS. d'HINZERT.

Libéré le 15 août 1942, il reprend le combat, mais, le 11 novembre 1943, la Gestapo vient à nouveau l'arrêter. Il s'évade dans des conditions mémorables et se cache à PARIS où il devient bientôt chef du mouvement « CEUX DE LA LIBERATION ». A ce titre, il entre au Conseil National de la Résistance et participe aux combats de la Libération.

En août 1944, le Général de Gaulle lui confie le ministère des Colonies dans le Gouvernement provisoire.

Il fait partie de toutes les Assemblées jusqu'en 1958. Il en fut Vice-Président aux côtés du Président Herriot.

Il entre dans deux Gouvernements. Ministre des Anciens Combattants, il fait voter la loi du 31 décembre 1953 qui « indexe » toutes les pensions.

André MUTTER est un « EUROPEEN » convaincu. Jusqu'en 1958 : Membre du Conseil de l'Europe, Délégué à l'Assemblée Parlementaire Européenne, Président du Conseil Parlementaire du Mouvement Européen, Président de la Commission Commerciale Européenne.

LES IMPRIMERIES PATON - TROYES